

AR-Préfecture de Nice

006-200094399-20220103-3-AR

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 03-01-2022 Publication le : 03-01-2022

AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DES ALPES-MARITIMES

Arrêté n°2021-18 relatif à l'adhésion de la commune de LA TOUR SUR TINEE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5511-1;

Vu les statuts de l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes modifiés lors de l'Assemblée générale du 9 février 2021 et notamment ses articles 6 et 10 ;

Vu la délibération n° 2021-143 du Conseil municipal de La Tour sur Tinée en date du 15 octobre 2021 relative à son adhésion à l'Agence06;

Considérant que la commune de La Tour sur Tinée est une commune rurale ;

Considérant que, par sa délibération susvisée, la commune de La Tour sur Tinée adhère aux statuts de l'Agence06 et les accepte sans réserve ; que le Conseil municipal a désigné Monsieur Sylvain PAVESIO comme représentant titulaire et Monsieur Loic LEQUINIOU comme représentant suppléant ;

Le Président de l'Agence départementale d'ingénierie des Alpes-Maritimes, l'Agence06,

Arrête

ARTICLE 1:

L'adhésion de la commune de La Tour sur Tinée à l'Agence d'ingénierie des Alpes-Maritimes est validée à la date de signature du présent arrêté.

Article 2:

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes de l'Agence06 et transmis au contrôle de légalité.

Nice, le

2 5 NOV. 2021

Charles Ange GINESY

Président de l'Agence départementale d'ingénierie des Alpes-Maritimes